



FICHE INSCRIPTION

SAISON 2018 – 2019

ADULTES / Ado / Enfants à partir de 7 ans

Lieu :

Dojo MILLANDY

3^{bis}, rue Georges Millandy
92360 MEUDON-LA-FORÊT

Professeur :

Areski OUZROUT - 7^{ème} dan

Brevet d'Etat 2^{ème} degré
06 64 63 26 61

RENSEIGNEMENTS DE L'ADHERENT

A REMPLIR EN MAJUSCULES

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphones :

(pour les enfants) Portable (père) : mère :

Domicile :

Courriel :

PIECES A JOINDRE

- Formulaire de demande de licence datée et signée
- Certificat médical *daté de moins de 2 mois* portant la mention de « non contre-indication à la pratique du karaté »
- Une photo d'identité récente
- Une enveloppe timbrée à l'adresse de la famille
- Un chèque du montant de l'inscription libellé à l'ordre de : **ASM Karaté**

Cadre réservé à l'ASM KARATE

P@ss92 : Montant :

CA F/V/LJ : Montant :

Coupons sport : Montant :

Espèces : Montant :

Chèque (s) : Banque :

Nom du titulaire du compte si différent

- Montant : €

- Montant : €

- Montant : €

Remboursement Montant :

TARIF COTISATION inclus licence et assurance

1^{er} adhérent

2nd adhérent et plus même famille

ADULTE 218 €

154 €

Enfant -18 ans / Etudiant 204 €

149 €

Autorisation de droit à l'image (pour les mineurs)

Je soussigné(e) : Père /Mère / Tuteur
de l'enfant : *Rayer les mentions inutiles*

Autorise la publication sur tous supports des photos représentant mon (mes) enfant(s)
prises au cours des activités sportives de la Section KARATE de l'AS Meudonnaise.

Date

Signature

PHOTO

Je suis informé(e) que l'ASM sera amenée à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.
J'autorise l'ASM à me transmettre des informations (courriers, mails, etc)



REGLEMENT INTERIEUR

Ne seront acceptés que les adhérents ayant fourni un dossier d'inscription complet :

- ⊗ La fiche d'inscription
- ⊗ la demande de licence
- ⊗ un certificat médical *daté de moins de deux mois*
- ⊗ le règlement du montant de l'inscription
- ⊗ une photo d'identité récente pour toute nouvelle inscription
- ⊗ une enveloppe timbrée à l'adresse de la famille

Dans le cas contraire, l'accès au cours sera interdit le mois suivant la date d'inscription à la section.

Les adhérents sont tenus de respecter les horaires des cours :

- ⊗ 9h30 les samedis pour les 6-7 ans
- ⊗ 17h30 les mercredis et vendredis pour les 7-9 ans
- ⊗ 18h30 les mercredis et vendredis pour les 10-13 ans
- ⊗ 19h15 les lundis et 19h30 les mercredis et vendredis pour les plus de 14 ans et adultes

Les enfants devront être accompagnés jusqu'à la salle et confiés à un responsable de la section KARATE de l'ASM (professeur ou membre du bureau).

Les adhérents devront obligatoirement se changer dans les locaux mis à leur disposition (ne pas venir déjà revêtu de la tenue) et porteront une paire de chaussures de remplacement pour accéder à la salle (claquettes, ...)

Les adhérents sont tenus de respecter les locaux mis à disposition, toute dégradation justifiera une exclusion de la section et d'éventuelles poursuites. De même l'exclusion de la section pourra être retenue pour toute attitude irrespectueuse envers les professeurs et les autres adhérents.